



Sucession pour privilegier conjoint

Par **guerillera**, le **07/10/2019** à **19:56**

Bonjour,

Nous allons nous marier dans un premier temps sous le regime général de communauté réduit aux acquets.

Cependant, nous aimerions savoir comment est-il possible que le dernier conjoint soit l'unique héritier et propriétaire du patrimoine du conjoint décédé, même en présence d'enfant issus de ce mariage, et que les enfants n'héritent à leur tour qu'au décès de leur dernier parent.

Faut-il rajouter des clauses au contrat ? faire un testament ? autre ?

Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **08/10/2019** à **04:35**

Bonjour

Cela se fait par adoption de la communauté universelle AVEC attribution intégrale au survivant.

Par **janus2fr**, le **08/10/2019** à **06:45**

Bonjour,

A noter que pour changer de régime matrimonial vous devrez attendre 2 ans après le mariage (puisque vous vous mariez sous le régime légal).

Par **guerillera**, le **09/10/2019** à **09:32**

Un grand merci pour vos réponses.

Bonne journée